Image not found or type unknown

# Reconnaissance et adoption et heritage

Par **sand98**, le **01/02/2012** à **09:53**

Bonjour,
Mon mari a elevé un enfant qui n'est pas le sien d'une precedente union,
il l'a reconnu en mairie il y'a 3 ans mais pas adopte je voudrais savoir la différence entre les deux et savoir si je dois me proteger au niveau de notre patrimoine car ce garçon est très virulent a mon egard.

merci.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés